



Médecins Action Santé Migrant-e-s

Adresse de contact :

Dr Yvon Heller

Chemin du Lignolet 38

1260 Nyon

Email : yvon.heller@bluewin.ch

Monsieur le Professeur

Arnaud Perrier

Directeur médical des HUG

Cluse-Roseaie-Jean-Louis Prevost

1205 Genève

Nyon, le 8 février 2021

Rapatriement sous contrainte, vol spécial du 27 janvier 2021

Monsieur le Directeur médical,

Nous sommes un groupe de médecins, « Médecins Action Santé Migrant-e-s », (MASM), (<http://www.masm.ch>) fortement concernés et consternés par la récente décision de renvoi de force de plusieurs (5) réfugiés éthiopiens. Ces requérants ont été rapatriés dans un pays en guerre où des conflits interethniques font craindre sinon pour leur vie du moins pour leur liberté et leur santé mentale.

Nous nous posons des questions relatives au respect que tout être humain et que tout médecin se doit d'avoir envers d'autres êtres humains, notamment lorsque ceux-ci vivent une situation précaire voir dangereuse dans leur pays d'origine.

Sachant que les HUG sont parfois sollicités pour une évaluation médicale de réfugiés déboutés rapatriés contre leur gré, nous souhaiterions prendre connaissance de votre procédure de prise en charge de ces situations. En particulier, nous nous questionnons sur la confidentialité médecin-patient, sur la présence éventuelle de policiers ou d'un maintien d'entraves physiques pendant la consultation, sur la possibilité de disposer d'un interprète, et sur la possibilité d'effectuer une double évaluation somatique et psychiatrique. Vu la gravité des enjeux, les médecins évaluateurs font-ils partie des cadres de votre Institution?

Dans la situation des passagers renvoyés dans le vol du 27.1.2021 vers Addis Abeba, pouvez-vous nous assurer que toutes les conditions médicales sur l'état de santé du requérant (physiques et mentales) ont pu être évaluées par des médecins indépendants avant de prendre la décision de renvoi ?

.....
Médecin Action Santé Migrant·e·s MASM

www.masm.ch • info@masm.ch



La prise de position du Comité Central d'Éthique de l'ASSM (Association Suisse des Sciences Médicales) étant très claire sur les conditions applicables en cas de renvoi de requérants (cf document ci-dessous)ⁱ, ces conditions ont-elles pu être respectées lors des renvois du 27 janvier ?

En vous remerciant de l'attention portée à cette lettre, et dans l'espoir que vous puissiez apporter des réponses à nos interrogations, veuillez croire, Monsieur le Directeur Médical, à l'assurance de notre considération.

Pour Médecins Action Santé Migrant-e-s,

Dr J Bauer

Dr Y Heller

Copie : Madame Dr Aglae Tardin, médecin cantonal, Rue Adrien-Lachenal 8, 1207 Genève

ⁱ Rapatriements sous contrainte: aspects médicaux. Prise de position de la Commission Centrale d'Éthique. 2002 et 2012 <https://www.samw.ch/fr/Ethique/Apercu-des-themes/Exercice-de-la-medecine-penitentiaire/Rapatriment-sous-contrainte.html>

